

# Communiqué de presse

## La Baule, 24 mai 2017

### Veolia réaffirme son ambition pour la plage de La Baule

**Veolia a tenu ce jour une conférence de presse à Guérande pour rappeler le contexte de sa participation au projet de concession de la Plage de La Baule, son ambition dans ce dossier et sa volonté d'avancer avec la Ville et l'Etat dans la mise en œuvre d'une solution responsable et pérenne.**

C'est ainsi que Jean-Charles Guy, Directeur du centre régional Veolia Pays de la Loire, et Guenaël Gragnic, Directeur du Développement Veolia Centre des Pays de La Loire, ont tout d'abord rappelé que :

- la décision de mettre en application à La Baule le décret plage de mai 2006\* est intervenue juste après la tempête de janvier 2014,
- cette tempête a provoqué d'importants dégâts sur la plage et les installations commerciales,
- la déclaration de catastrophe naturelle a été prise par la Préfecture en contrepartie de la mise en conformité des établissements et de l'application du décret plage.

Dans un souci de protection de l'environnement naturel et de conformité au décret, Veolia a construit un projet respectant les règles suivantes :

- Un linéaire pouvant accueillir des installations de 20 % du total de la plage
- Des investissements pour la rénovation de la plage et de son accessibilité
- L'obligation d'entretien de la plage et des sanitaires
- Un nombre de 35 lots maximum
- La mise en concurrence pour attribuer les lots
- L'activité restauration plafonnée à 55 % du nombre de lot (soit maximum 19 établissements)
- La prise en compte des risques liés à l'action de la mer et du vent.

C'est dans ce cadre qu'intervient Veolia, retenu par la Préfecture au terme d'un appel public à concurrence, la Ville n'ayant pas souhaité exercer son droit de priorité pour ce contrat de concession.

Le projet de Veolia est ainsi parfaitement conforme à la réglementation en vigueur.

### Une réelle ambition pour la plage de La Baule

L'ambition de Veolia est bien de faire de la plage de la Baule une plage respectueuse de l'environnement, une plage embellie, responsable, développant une attractivité renouvelée tout en conservant son caractère familial.

Le projet architectural s'inscrit dans cette démarche. Il comprend la réfection des postes de secours et des sanitaires, la création d'une 3<sup>ème</sup> rampe d'accès PMR pour optimiser l'accessibilité à la plage et la mise aux normes, électrique notamment.

\*Décret dit "plage" n°2006-606 du 26 mai relative aux concessions de plage

Au total, cela représente plus de 625 000 euros d'investissements dédiés à une amélioration de la plage et de ses infrastructures.

Côté professionnels, le projet architectural a pris en compte une volonté d'harmonisation des constructions dans leurs grandes lignes et la contrainte réglementaire de démontage des équipements (sauf ceux utilisés à l'année). Chaque exploitant cependant pourra largement adapter son local à son image. Au global, la plage sera moins hétérogène et largement identifiable entre toute par la mise en avant de sa marque « La Baule ».

Le nombre de lots total a été fixé à 35 (contre 32 aujourd'hui) pour reconduire le nombre existant de restaurateurs. Le projet n'a donc pas vocation à défaire l'existant.

### **Une solution responsable et pérenne**

Veolia accueille donc avec satisfaction la proposition du Maire de la Baule, Monsieur Yves Métaireau, de travailler à la constitution d'une Société d'Economie Mixte Locale pour la gestion de la plage de la Baule. En conséquence, le Groupe a mis dès mercredi 17 mai ses services en lien avec leurs homologues de la Préfecture et de la Mairie pour étudier le cadre de mise en œuvre de ces SEM.

Les équipes locales ont toujours souhaité la présence de la Ville dans ce dossier et affirment leur volonté de trouver une solution pérenne et satisfaisante pour tous, dans une logique d'ouverture et d'échange, aux côtés de la Préfecture et de la Ville de la Baule.

Dans l'intervalle, Veolia poursuit la démarche de consultation des candidats sous-concessionnaires – conformément à ses engagements contractuels et organisera dans les meilleurs délais une réunion d'information à l'attention des candidats pour les accompagner au mieux dans le montage technique de leurs dossiers.

Toutes les informations sont disponibles sur [www.concessionlabaule.veolia.fr](http://www.concessionlabaule.veolia.fr)

\*\*\*

Le groupe **Veolia** est la référence mondiale de la gestion optimisée des ressources. Présent sur les cinq continents avec plus de 163 000 salariés, le Groupe conçoit et déploie des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, qui participent au développement durable des villes et des industries. Au travers de ses trois activités complémentaires, Veolia contribue à développer l'accès aux ressources, à préserver les ressources disponibles et à les renouveler.

En 2016, le groupe Veolia a servi 100 millions d'habitants en eau potable et 61 millions en assainissement, produit 54 millions de mégawattheures et valorisé 31 millions de tonnes de déchets. Veolia Environnement (Paris Euronext : VIE) a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 24, 39 milliards d'euros.

[www.veolia.com](http://www.veolia.com)

---

#### **Relations presse Groupe**

Laurent Obadia - Sandrine Guendoul

Stéphane Galfré - Marie Bouvet

Tel.+33 6 09 78 22 63

[stephane.galfre@veolia.com](mailto:stephane.galfre@veolia.com)